

PROJET FERTIGHY D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE
DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE
OCTOBRE 2025

La société FertigHy porte un projet d'unité de production d'engrais bas-carbone, sur la commune de Languevoisin-Quiquery dans la Somme. La société RTE porte en parallèle, un projet de raccordement de l'usine au Réseau public de transport d'électricité.

Du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025, FertigHy et RTE ont organisé une concertation préalable sur le projet d'unité de production d'engrais bas-carbone, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le périmètre d'information de la concertation englobait 49 communes, réparties sur les 3 Communautés de communes suivantes :

- La Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES)
- La Communauté de communes du Grand Roye
- La Communauté de communes Terre de Picardie

Cette phase de dialogue avec le public a été marquée par une dizaine de temps d'échanges, qui ont permis aux maîtres d'ouvrage d'aller au plus près des habitants et des différents acteurs du territoire. Le dispositif d'information et de participation a en outre permis d'explorer un large spectre de thématiques et d'enjeux soulevés par le projet.

A l'issue de ces deux mois de concertation, les garants désignés par la CNDP ont remis leur bilan, dans lequel ils ont adressé un certain nombre de questions et recommandations aux maîtres d'ouvrage.

En réponse à ce bilan, FertigHy et RTE ont remis leur rapport le 25 avril 2025. Le document précise les enseignements tirés de la concertation préalable, apporte des éléments de réponse aux demandes des garants et présente les intentions des maîtres d'ouvrage pour la poursuite de l'information et de la concertation.

Les conclusions de ce rapport ont fait l'objet d'une présentation devant la CNDP, qui a désigné M. Jean Raymond Wattiez garant de la concertation continue à l'occasion de sa séance plénière du 4 juin 2025.

Comme rappelé dans la lettre de mission du garant, en date du 27 juin 2025, la démarche de concertation continue doit permettre :

- *De clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;*
- *De veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;*
- *De s'assurer de la mise à disposition des publics des études notamment les études environnementales et socio-économiques ;*
- *D'éviter que la concertation continue ne soit réservée aux seules parties prenantes en permettant l'information et la participation effective du public.*

- **Présentation et diffusion du bilan de la concertation préalable**

Avril/mai 2025

- **Mise en ligne du bilan** sur le site internet de la concertation
- **Diffusion du document** aux participants de la concertation préalable
- Le bilan sera également joint au dossier d'enquête publique

- **Mise à jour du site internet de la concertation**

A partir de juin 2025

- **Publication d'actualités sur le projet** dès juillet 2025 et tout au long de la concertation continue
- **Publication d'études et de fiches thématiques** en lien avec le projet
- **Ouverture d'un formulaire contact** pour le public souhaitant recevoir des actualités en lien avec le projet.

- **Annonce de la concertation continue**

Juillet 2025

- Publication d'une actualité sur le site internet de la concertation pour présenter les modalités de la concertation continue
- Diffusion d'un communiqué de presse pour annoncer la concertation continue et l'ordre du jour de la réunion publique
- Envoi d'un mail d'information aux participants de la concertation préalable et aux élus du territoire

- **Poursuite des échanges avec les collectivités locales, les services de l'État et les acteurs du territoire**

A partir de juillet 2025

- Organisation par la Préfecture de la Somme d'un COPIL régulier réunissant les principaux acteurs du territoire et les élus locaux

- Échanges avec les acteurs concernés sur les questions d'intégration paysagère, les aménagements routiers ou encore les retombées économiques
 - Communication régulière de l'avancée des échanges auprès du grand public
-
- **Organisation de nouveaux temps d'échange sur le territoire**
A partir de septembre 2025
 - Organisation d'une réunion publique le 29/09 pour faire un point d'étape sur l'avancée du projet
 - Objectif de la réunion : assurer une continuité dans le dialogue avec les riverains et les acteurs locaux, depuis la concertation préalable jusqu'à la phase d'enquête publique
 - Poursuite des échanges avec les élus et les habitants des communes concernées, sous la forme de réunions de travail ou de rencontres de proximité
 - D'autres temps d'échange thématiques pourraient être organisés sur le territoire en amont de l'enquête publique, selon des modalités qui restent à définir par les maîtres d'ouvrage.